

ARILD



Tous les produits ARILD subissent une batterie de tests garantissant leur conformité aux normes élevées de qualité et de durabilité que nous imposons à nos produits ainsi qu'aux exigences les plus strictes en matière d'utilisation à des fins domestiques. Nous pouvons ainsi offrir une garantie de 10 ans couvrant les défauts de matériau et de fabrication présents sur la structure et les coussins ARILD. Les modalités de cette garantie sont décrites dans la présente brochure.



La garantie est valable combien de temps?

Cette garantie est valable dans le cadre d'une utilisation à des fins domestiques et débute à la date d'achat et ceci pendant 10 ans. Le ticket de caisse original est requis comme preuve d'achat. Cette garantie est uniquement à l'avantage de l'acheteur initial du produit. Elle n'est pas transmissible.

Que couvre cette garantie?

Cette garantie couvre les défauts de matériau et de fabrication présents sur les éléments suivants des structures et coussins ARILD:

- Structure
- Pieds
- Accoudoirs
- Garnissage
- Revêtement de base/toile de soutien
- Dispositifs de fixation

Quels produits ne sont pas couverts par la garantie?

Cette garantie ne s'applique pas au revêtement fixe en cuir.

Que fait IKEA en cas de problème?

IKEA examine si la défectuosité est couverte par la garantie. IKEA, par le biais de ses propres services ou d'un partenaire autorisé, procède alors, après l'accord du client, à la réparation l'article défectueux ou à son remplacement par un article équivalent. Dans ces cas, IKEA prend à sa charge les coûts des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et de son déplacement, à condition que l'article soit disponible pour réparation sans occasionner de dépenses spéciales. Cette règle ne vaut pas pour toute réparation non agréée par IKEA ou son partenaire services

autorisé. Les éléments remplacés deviennent la propriété de IKEA. Si l'article ne fait plus partie de l'assortiment IKEA, IKEA pourvoit à un remplacement adéquat. Le client et IKEA se mettent d'accord sur la notion de remplacement adéquat.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un entreposage ou d'un montage inadéquat, d'une utilisation inappropriée, abusive ou impropre, d'une transformation ou du non-respect des instructions d'entretien.

La garantie ne couvre pas l'usure normale, ni les coupures, rayures ou dégâts résultant de chocs ou accidents.

La garantie ne s'applique pas si le produit a été installé à l'extérieur ou dans un environnement humide.

La garantie ne couvre pas les dommages secondaires ou indirects.

Testés pour vous servir

Chez IKEA, nous testons tous nos fauteuils et canapés pour vérifier leur résistance. Nous sommes particulièrement sévères avec ceux qui sont couverts par de longues garanties. Les sièges sont sollicités 50.000 fois de suite par des charges ponctuelles de 100 kg et les dossiers, autant de fois par des charges de 30 kg. Ces tests ont pour but de garantir la stabilité de nos structures et la résilience et le confort de nos coussins. Les garanties que nous offrons sur nos fauteuils et canapés prouvent qu'ils peuvent être utilisés souvent et longtemps et sont un gage de confiance pour le consommateur.

Entretien

Resserrez les vis de fixation des pieds après deux semaines et contrôlez leur serrage quelques fois par an.

Cuir

- Aspirez régulièrement avec un suceur à brosse douce.
- Évitez d'exposer les meubles en cuir aux rayons directs du soleil et conservez une distance d'au moins 30 cm avec toute source de chaleur, afin d'éviter son dessèchement.
- Nettoyez le cuir à fond une ou deux fois par an. Utilisez les produits d'entretien pour cuir ABSORB, disponibles chez IKEA.
- Ne nettoyez jamais le cuir avec un détergent.
- Les cuirs blancs ou de couleur claire sont sensibles aux produits fortement colorants comme le vin rouge ou le café. C'est pourquoi il est important de traiter les taches le plus vite possible. Utilisez nos produits pour cuir ABSORB.

Pour plus d'information, voir la notice d'entretien fournie avec le produit.

Application de la garantie légale

"La présente garantie n'affecte pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l'obligation de délivrance d'un bien conforme tels que prévus par le Code civil (loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation)."



Comment nous contacter en cas de besoin?

Contactez votre magasin IKEA. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone dans le catalogue IKEA ou sur IKEA.be

CONSERVEZ VOTRE TICKET DE CAISSE!

**C'est votre preuve d'achat; il sera exigé pour
tout appel en garantie.**

N'hésitez pas à vous rendre sur IKEA.be
pour toute question ou réclamation.



Design and Quality
IKEA of Sweden